



Convocation pendant arrêt maladie

Par Athena1959

Bonjour

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour dépression depuis le 2/07/2020

Mon employeur sera absorbé le 1/07/2021 par une autre structure

Je viens de recevoir un message vocal, un sms et un mail de mon employeur actuel qui me dit que mon futur employeur souhaite me recevoir le 16/04 pour connaître mes vœux de poste de travail à partir du 1/07/2021

Est-ce légal, car il me semblait que l'employeur ne peut convoquer un salarié en arrêt maladie que pour l'entretien préalable au licenciement

Donc, suis-je obligée de répondre à cette demande informelle ?

Merci